

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022

La séance débute à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Patrick BARANGER.

Excusé(e)s : Ghislaine BRAGEOT (pouvoir à Pascal MICHAUX), Julien BUVAT (pouvoir à Catherine FABRE), Marc-Antoine SABATIER

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Délibération suppression régie des droits de place
- ✓ Adoption des restes à réaliser
- ✓ Délibération demande Detr – Dsil projet appartements et salle d'archivage
- ✓ Délibération demande Fic pour projet salle d'archivage
- ✓ Délibération pour recrutement d'un contractuel en cas d'agent absent
- ✓ Départ en retraite de l'agent communal
- ✓ Questions diverses

➤ **Suppression de la régie des droits de place**

P.MICHAUX rappelle que cette régie avait été mise en place pour l'encaissement du droit de place des exposants lors de la fête de l'Ascension. Comme elle ne fonctionne plus, le Trésor public demande à la clôturer.

La suppression est validée à l'unanimité.

➤ **Adoption des restes à réaliser**

Le Maire fait le point des restes à réaliser 2021 sur 2022 :

- ✓ Pour le budget général

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none">▪ Travaux d'aménagement des appartements et de la salle d'archivage▪ Réfection de l'éclairage public dans le bourg▪ Achat terrain Gacon et maison Boucheix▪ Aménagements sécurité routière	<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention de la Région pour les travaux d'aménagement des appartements et de la salle d'archivage▪ FCTVA
TOTAL = 193 250 €	TOTAL = 57 000 €

Le report des restes à réaliser pour le budget général est validé à l'unanimité

- ✓ Pour le budget Eau/Assainissement

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation du capteur de surverse ▪ 1^{ère} tranche protection des sources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention Agence de l'Eau pour la station d'épuration ▪ Subvention Agence de l'Eau 1^{ère} tranche protection des sources ▪ FCTVA
TOTAL = 7 176,80 €	TOTAL = 18 041,54 €

Le report des restes à réaliser pour le budget Eau est validé à l'unanimité.

A noter que pour le capteur de surverse, la Trésorerie demande une délibération séparée pour tenir compte du fait que 1000 € étaient budgétés en 2021 et que nous avons reçu une facture de 1353,60 €, qui n'a pas été réglée car l'installation n'est pas finalisée. La demande est validée à l'unanimité.

➤ **Projet d'aménagement des appartements et de la salle d'archivage au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie**

Rappel : une subvention de 50 000 € du montant des travaux a été accordée par la Région, soit 31% du montant estimé initialement. Par contre, l'Etat (DETR) a demandé de faire une nouvelle demande en 2022.

Compte tenu de la tendance inflationniste actuelle, une actualisation des chiffrages a été demandée aux entreprises qui avaient été sélectionnées en 2021 :

HT	APPART A	APPART B	SALLE ARCHIVAGE	TOTAL
PLATRERIE PEINT SARL COULON et fils	24 122,80 €	31 585,83 €	14 815,17 €	70 523,80 €
MENUISERIE ETS COLON Daniel	10 925,62 €	12 276,79 €	3 358,31 €	26 560,72 €
PLOMBERIE SARL VILLENEUVE	14 632,00 €	20 077,00 €		34 709,00 €
ELECTRICITE VOLCANE ENERGIE	6 672,00 €	8 973,00 €	3 929,00 €	19 574,00 €
TOTAL	56 352,42 €	72 912,62 €	22 102,48 €	151 367,52 €

P.MICHAUX propose de faire une nouvelle demande de subvention à la DETR (=Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux – Etat) et à la DSIL (=Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Etat) pour l'ensemble des travaux, sur la base de la réactualisation des chiffrages.

Une demande dans le cadre du FIC (=Fonds d'Intervention Communale - Département) est aussi proposée pour la salle d'archivage qui rentre dans les critères d'attribution.

Si les subventions sont accordées au niveau espéré, le reste à payer pour la commune serait de 24 313 €.

Les 2 propositions sont validées à l'unanimité.

➤ **Recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence d'un agent**

Le Maire informe le Conseil qu'une délibération est nécessaire en cas de nécessité de remplacer un agent absent.

La proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Départ en retraite de l'employé communal**

Le Maire informe le Conseil du départ en retraite de Patrick GIRAUD au 01/06/2022 : avec 2 semaines de congés à prendre, nous souhaitons l'arrivée de son remplaçant le 23/05.

Une offre d'emploi, avec un descriptif des missions du poste, est ouverte au Centre de Gestion; elle sera aussi diffusée sur le site internet de la commune et auprès de la Communauté de Communes. La date limite de candidature est fixée au 15/03.

➤ **Questions diverses**

- P. MICHAUX informe les participants l'obligation de la mise en place d'un régime indemnitaire pour les employés communaux. L'instauration d'un tel régime (appelé RIFSEEP= Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel) nécessite cependant une étude détaillée avant d'être proposée pour adoption (une note explicative est distribuée en séance).
- Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour la commune de se mettre en conformité avec la Réglementation Générale de Protection des Données (=RGPD) : une note rappelant les textes applicables est communiquée en séance.
Pour ce faire, il est possible d'avoir le support du Département, moyennant une cotisation annuelle à l'ADIT de 440 € HT, avec un engagement sur 3 ans. Le contenu de cet éventuel support est à détailler avant de s'engager.
- Nous sommes en attente de la réponse de la DRAC (=Direction Régionale des Affaires Culturelles), suite à l'envoi des 3 devis de réparation des chéneaux de la basilique.
- P.MICHAUX signale que nous avons reçu le permis d'aménager pour le parking du lac Servières. Par ailleurs, selon la notaire, le choix entre achat et location de l'emplacement n'a pas encore été décidé par le Département : quel que soit le choix, un vote de la section sera organisé, sachant qu'en l'absence de Commission Syndicale, c'est, au final, le Conseil qui décidera.
- Le Maire rappelle aux participants les dates des prochaines élections :
 - ✓ Présidentielles les 10 et 24 avril, avec une plage horaire élargie de 8h à 19h
 - ✓ Législatives les 12 et 19 juin

Une rotation pour la tenue du bureau de vote de la 1^{ère} élection est à établir sans tarder.

- Le planning des collectes d'ordures ménagères est disponible sur le site internet de la commune. Le SMCTOM sera interrogé sur la possibilité d'allonger la période d'été pour le bourg, période pendant laquelle les bacs marrons et jaunes sont collectés toutes les semaines.
- P.MICHAUX informe le Conseil qu'il va avoir prochainement une réunion avec la Région pour échanger sur le projet de vélos à hydrogène.

La séance est levée à 22h45